

REGLEMENT DU JEU « Journée démonstrations puériculture »

ARTICLE 1 : Société Organisatrice

La société IDKIDS, SAS au capital de 6 412 544,00 €, dont le siège social est situé à Roubaix, 162 Boulevard de Fourmies, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille métropole sous le numéro 538 373 259, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un **jeu gratuit sans obligation d'achat** intitulé « Journée démonstrations puériculture », ci-après dénommé le « Jeu ».

Le Jeu se déroulera dans les magasins ID KIDS participants, selon le calendrier suivant :

- ID KIDS de Faches-Thumesnil, le vendredi 26 février 2016
- ID KIDS de Bercy, le mardi 1^{er} mars 2016
- ID KIDS de Créteil, le vendredi 4 mars 2016
- ID KIDS de Les Clayes sous-bois, le mardi 8 mars 2016

ARTICLE 2 : Accès au Jeu

Ce Jeu se déroulera de 11 heures à 17 heures, en déposant simplement un formulaire complété dans une urne, disponible dans les magasins IDKIDS participants :

- à Faches-Thumesnil le vendredi 26 février 2016,
- à Bercy le mardi 1^{er} mars 2016,
- à Créteil le vendredi 4 mars 2016,
- à Les Clayes sous-bois le mardi 8 mars 2016

Il est expressément rappelé ici que la participation au Jeu n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : Inscription et participation au Jeu

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique résidant en France Métropolitaine à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Jeu de même que les membres de leur famille vivant à la même adresse. Il s'agit notamment du personnel de la Société Organisatrice et des membres des sociétés éventuellement partenaires de l'opération.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander de justifier de cette autorisation et de disqualifier tout participant mineur en l'absence de justification de cette autorisation.

La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Toute participation devra être loyale :

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est rigoureusement interdit pour une même personne physique de jouer avec plusieurs comptes Facebook ou plusieurs emails ainsi que de jouer à partir d'un compte Facebook ou d'un autre email ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Si les renseignements fournis par un participant étaient incomplets ou si les critères exigés par la Société Organisatrice n'étaient pas strictement respectés, son inscription ne serait pas prise en compte

et la Société Organisatrice se réserverait la faculté d'écarter de plein droit sa participation.

Il en serait de même en cas de tricherie avérée ou de fraude. Sera notamment considérée comme fraude, le fait pour une personne de s'inscrire puis de participer au Jeu sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom.

Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du Jeu et de ce présent règlement.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du Jeu ou encore qui viole les règles officielles du Jeu. La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent Jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu, la Société Organisatrice se réserverait alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

Par ailleurs, dans un souci d'adaptation, la Société Organisatrice se réserve la faculté de modifier le règlement du Jeu.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en **l'étude de Maître SZYPULA-GOBERT, Huissier de justice à Roubaix (59100) 26, Avenue Gustave Delory** et entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 4 : Principe du jeu

Pour participer, il suffit de déposer le formulaire de participation au sein d'une urne disponible dans le magasin ID KIDS participant au jeu.

Quel que soit le magasin ID KIDS participant, le tirage au sort aura lieu le mercredi 9 mars 2016.

L'annonce des gains aux gagnants se fera le même jour, soit le 9 mars 2016.

L'attribution des lots aux gagnants se fera dans un délai maximum de un (1) mois à compter de l'annonce des gains aux gagnants.

ARTICLE 5 : Dotations

Pour le magasin IDKIDS de Faches-Thumesnil

11 lots à gagner d'une valeur totale de 682,89 Euros :

1^{er} lot : 1 siège-auto groupe 0/0+ Platinum Cloud Q Cybex (299,99 €),

2^{ème} lot : 1 pack évolutif porte-bébé 360 4 positions noir / beige Ergobaby (169,99 €),

3^{ème} lot : 1 écharpe de portage basic Je Porte Mon Bébé (39,99 €),

4^{ème} lot : 1 veilleuse Lumilove Monsieur Parfait Pabobo (34,99€),

5^{ème} lot : 1 Happy Mat EZPZ (29,99 €),

6^{ème} et 7^{ème} lot : 2 hochets Leo le Bourricot Lamaze (19,99 € l'unité),

8^{ème} lot : 1 coffret Sophie la Girafe et son Chewing Ruber Vulli (19,99 € l'unité),

9^{ème}, 10^{ème} et 11^{ème} lot : 3 multiportions silicone brune Beaba (15,99 € l'unité).

Pour le magasin IDKIDS de Bercy, Créteil et Les Clayes sous-bois :

10 lots à gagner par magasin ID KIDS participant, d'une valeur totale de 382,90 Euros pour le magasin ID KIDS de Bercy, et d'une valeur totale de 378,90 Euros pour les magasins ID KIDS de Créteil et de les Clayes sous-bois :

1^{er} lot : 1 pack évolutif porte-bébé 360 4 positions noir / beige Ergobaby (169,99€)

2^{ème} lot : 1 écharpe de portage basic Je Porte Mon Bébé (39,99€)

3^{ème} lot : 1 veilleuse Lumilove Monsieur Parfait Pabobo (34,99€)

4^{ème} lot: 1 Happy Mat EZPZ (29,99€) [Bercy] ou Happy Bowl EZPZ (25,99€) [Créteil, Les Clayes]

5^{ème} et 6^{ème} lot : 2 hochets Leo le Bourricot Lamaze (19,99 € l'unité),

7^{ème} lot : 1 coffret Sophie la Girafe et son Chewing Ruber Vulli, (19,99 €)

8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} lot : 3 multiportions silicone brune Beaba (15,99 € l'unité).

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature des gains. Ces modifications sont opposables à compter de leurs mises en ligne.

ARTICLE 6 : Désignation des gagnants

La désignation des gagnants s'effectuera le mercredi 9 mars 2016 par la Société Organisatrice, après tirage au sort, pour chacun des magasins IDKIDS participants.

Toute modification du présent règlement donnera lieu à un nouveau dépôt en l'étude de Maître **SZYPULA-GOBERT**, Huissier de justice à Roubaix. Tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

ARTICLE 7 : Gratuité du Jeu

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

ARTICLE 8 : Autorisation de publication

La Société Organisatrice se réserve le droit d'afficher les noms ainsi que la liste des lots remportés par les gagnants, sans que cela ne leur confère d'autres droits que la remise des lots. Pour la remise des lots aux participants de moins de 18 ans, l'accord des parents sera nécessaire.

ARTICLE 9 : Protection des données personnelles

Pour participer au Jeu, les participants doivent fournir certaines informations les concernant.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales... Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Conformément à la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données collectées les concernant auprès de la Société Organisatrice :

Adresse de la Société Organisatrice
DKIDS Service marketing 162 Boulevard de Fourmies 59100 Roubaix

Sous réserve de leur consentement, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

ARTICLE 10 : Responsabilité et garantie

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

ARTICLE 11 : Acceptation du règlement du Jeu

Le seul fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement. Le gagnant doit accepter que son identité soit publiée, sans pouvoir exiger une contrepartie quelconque ou s'y opposer, à moins de renoncer au bénéfice de son lot.

ARTICLE 12 : Litige et loi applicable

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.
Tous litiges pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement seront expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Société Organisatrice et en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents.

ARTICLE 13 : Dépôt légal

Le règlement du Jeu est déposé chez :

Etude de Maître **SZYPULA-GOBERT**
Huissier de justice
26 avenue Gustave Delory
59100 ROUBAIX

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société Organisatrice.

L'avenant sera alors déposé en l'étude de Maître **SZYPULA-GOBERT**, huissier de justice à Roubaix, dépositaire du règlement avant sa publication.

Le règlement du Jeu est disponible au service marketing IDKIDS de Roubaix, ainsi que dans chacun des magasins ID KIDS participant

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du Jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à :

IDKIDS, Service Marketing 162 Boulevard de Fourmies 59100 Roubaix

Le timbre de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant et de l'intitulé du Jeu).